

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la rivière Vendée

25 juillet 2003 – 9h00 – Maison de Pays - Fontenay le Comte

COMPTE-RENDU

CONTACT : Cellule animation SAGE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Hôtel du Département - Rue de l'Abreuvoir - 79021 NIORT Cedex
tel : 05 49 06 79 79 (poste 71 48)
fax : 05 49 06 77 71
e-mail : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

Réunion de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée du 25 juillet 2003

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- I- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 02/10/2002**
- II- Présentation de l'état des lieux du SAGE, réalisé en régie**
- III- Point sur l'état d'avancement de l'étude SAGE (consultation en cours)**
- IV- Constitution du groupe de travail institué par la CLE lors de sa réunion du 02/10/2002**
- V- Questions diverses**

La convocation à cette réunion a été adressée à l'ensemble des membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau (ou à leur suppléant si ceux-ci n'étaient pas disponibles) par courrier en date du 9 juillet 2003. Un dossier de présentation de l'ordre du jour était joint à cette convocation. Des invitations ont été adressées à des partenaires techniques, non membres de la CLE.

PREAMBULE

Monsieur Jean-Claude REMAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les membres de la CLE. Il signale que depuis la dernière réunion, les choses ont évolué : le document remis (rapport d'état des lieux du SAGE Vendée) représente une collection des études et recherches sur le bassin versant. Il a été corrigé par différentes administrations et services techniques compétents (réunies au sein d'un comité de lecture). Le Président remercie ces organismes pour la diffusion des données et leur participation dans l'élaboration du document d'état des lieux du SAGE.

Il signale qu'un certain nombre de participants devront quitter la réunion avant la fin, compte-tenu de leur emploi du temps. D'autre part, les points III et IV de l'ordre du jour seront inversés.

Il ajoute que l'appel d'offres pour le recrutement du bureau d'études pour l'étude SAGE est actuellement en cours par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). Il espère qu'il sera possible de poursuivre avec le lancement du marché, bien que le premier appel d'offres fut déclaré infructueux pour cause de prix trop élevés. Les résultats seront connus dans la première quinzaine d'août.

Cinq points sont à l'ordre du jour.

I- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 02/10/2002

La dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée s'est tenue le 2 octobre 2002.

Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la délibération de la CLE qui adopte ce document à l'unanimité.

II- Présentation de l'état des lieux du SAGE, réalisé en régie

Le Président donne lecture du rapport n°II du dossier de séance :

«

La première phase du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la rivière Vendée**, base de la démarche, consiste en un état des lieux de la connaissance du bassin versant et de ses acteurs. Compte tenu du nombre relativement restreint de communes incluses dans le périmètre de ce SAGE, cet état des lieux a été réalisé en régie par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE.

La production essentielle de la phase d'état des lieux est la constitution d'une base de données structurée et associée à un Système d'Information Géographique (SIG), qui permettra la réalisation des autres phases de l'étude d'élaboration du SAGE en alimentant la réflexion.

Le document joint en annexe (environ 100 pages hors annexes) constitue donc un rendu, sous forme de rapport, de l'état des lieux des connaissances sur la ressource en eau sur le territoire. Il se divise en deux grandes parties : *'Milieux' et 'Usages'*.

Chacun des chapitres de chaque partie *'Milieux' et 'Usages'* est développé suivant trois axes :

- Les connaissances scientifiques et techniques objectives
- Les données légales et réglementaires s'y rapportant
- Les données relatives aux acteurs concernés

La partie *'Milieux'* décrit dans un premier temps les caractéristiques administratives, physiques et démographiques du territoire puis dresse un portrait des eaux superficielles et souterraines et enfin des fonctions biologiques de l'eau.

La partie 'Usages' traite de l'eau potable, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'eau industrielle, de la pêche de loisirs, et enfin du tourisme/loisirs et du patrimoine liés à l'eau.

Le document est le fruit d'une année de collecte et d'organisation de données. L'ensemble des organismes producteurs et fournisseurs de données ont été associés, de nombreux allers-retours ont eu lieu. Un comité de lecture rassemblant ces partenaires a été constitué. Chacun des 20 membres a été réceptionnaire d'un document provisoire en mars dernier et invité à faire ses commentaires. Puis le comité s'est réuni en mai pour prendre connaissance des modifications apportées et mettre en forme le document. Enfin, la version papier est transmise aujourd'hui à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau ainsi qu'aux partenaires.

Une version numérique sur CD-ROM, pour faciliter la diffusion et la duplication, sera disponible à la demande. Un document de synthèse illustré sera envoyé aux participants.

»

Le Président passe ensuite la parole à Olivier CAILLÉ, animateur du SAGE, qui présente les éléments principaux de l'état des lieux – version de juillet 2003 (*la présentation PowerPoint faite en séance est jointe en annexe*).

Différentes remarques sont faites au cours ou consécutivement à la présentation :

Monsieur Charles MALLARD : au paragraphe 3.6.1, sur la cartographie, manquent deux ouvrages hydrauliques : le seuil de Sauvaget (toujours présent) et celui de **Féripond (supprimé)**, tous deux sur la commune de Fontenay. M. MALLARD espère qu'il pourront être intégrés dans le cadre du futur Contrat Restauration Entretien.

Madame Christiane CHARDON : L'état des lieux pourrait être complété par un recensement des plans d'eau et retenues collinaires, soumis à déclaration ou autorisation. Les données pourraient être fournies par le service de l'Eau de la DDAF ou les communes concernées.

M. Olivier CAILLÉ précise que dans le cadre de l'état des lieux, la recherche de données concernant les plans d'eau n'a pas permis de dégager des informations pertinentes. Ce chapitre reste cependant à creuser, le nombre de plans d'eau sur le territoire étant important, notamment dans la zone bocagère où les sols et les reliefs se prêtent particulièrement à leur création.

M. Patrick PETITEAU, de la DDAF de Vendée ajoute que son service pourra fournir les informations relatives aux plans d'eau soumis à déclaration et autorisation, mais que subsiste le problème du format des données, difficilement transposable en cartographie.

M. REMAUD cite l'outil « image satellitaire », qui permettrait de dresser un recensement exhaustif des plans d'eau. La question du coût de telles données est évoquée.

M. MALLARD demande des précisions sur le paragraphe 3.6.2, quant au bilan des volumes d'eau transitant par le complexe hydraulique de Mervent. M. CAILLÉ explicite le tableau fourni dans l'état des lieux, notamment les volumes attribués pour le débit réservé (loi Pêche) et pour le soutien d'étiage.

MM. PETITEAU et REMAUD soulignent que l'état des lieux constitue un relevé des informations existantes, servant de base pour faire ensuite évoluer un certain nombre de choses.

Mme CHARDON indique que trois rapports d'études pourront être mis à disposition par la mairie de St-Martin-des-Fontaines pour alimenter l'étude hydraulique prévue sur le bassin versant de la Longèves.

M. Serge MORIN évoque les données sur la qualité des eaux superficielles (paragraphe 3.3.2 du document d'état des lieux), qui datent de la période 1997-99 et mériteraient d'être complétées par des données plus récentes, notamment en ce qui concerne les nouvelles molécules comme les dérivés du glyphosate, qui constituent une crainte forte pour l'AEP. Au sujet des plans d'eau sur le territoire, il pense que la connaissance de leur période de remplissage, qui influe de manière non négligeable sur le bilan hydrique global du bassin versant, serait utile.

Des éléments de réponse sont contenus dans le document « Etat des lieux du SAGE Vendée - éléments complémentaires – Additif n°1 » joint en annexe.

M. MORIN souligne également que les formations géologiques calcaires aquifères du Dogger et du Lias, qui affleurent et sont alimentées par les précipitations dans le Sud-Vendée, sont, compte-tenu de leur pendage, le siège de pompage pour AEP à plusieurs centaines de mètres de profondeur, plus au Sud, en Charente Maritime. Il note ainsi le caractère vulnérable d'une ressource en eau potable qui peut sembler protégée, à première vue, et la nécessité de cohérence interdépartementale.

De la même manière, M. MORIN souligne la nécessaire corrélation entre les décideurs qui vont orienter les fonds du « PMPOA¹ Deux », vers les bassins prioritaires. Il évoque également les futurs Contrats d'Agriculture Durable (CAD) qui doivent remplacer les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et devront viser les mêmes objectifs sur les territoires des 3 SAGE du Marais Poitevin.

Le Président intervient pour renforcer l'idée que les actions sur les bassins versants ainsi que celles sur les nappes doivent être menées en complémentarité. Il évoque le manque de données et signale le recrutement, en cours à l'IIBSN, pour un travail de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique sur le territoire du SAGE Vendée.

M. Paul FERRAND, signale que chaque année, la DIREN édite des bilans de la qualité des eaux, basée sur les analyses qu'elle réalise en certains points de suivi. Les données disponibles les plus récentes (2001) ont été fournies, mais ne figurent pas dans le document d'état des lieux. De plus, le RNB² produit des synthèses triennales de la qualité des eaux superficielles. Les données les plus récentes concernent la période 1997-1999 et figurent dans le document.

Des éléments de réponse concernant ces bilans DIREN et RNB sont contenus dans le document « Etat des lieux du SAGE Vendée - éléments complémentaires – Additif n°1 » joint en annexe.

M. FERRAND ajoute que la DIREN recherche plus de 300 substances actives de produits phytosanitaires dans les eaux, mais que ces analyses sont particulièrement coûteuses. Il ajoute que sur certains bassins versants, le réseau de points suivis par la DIREN est peu dense (cas du bassin de la Vendée) et que cet organisme peut financer des acteurs locaux qui déciderait d'aller plus loin en réalisant leurs propres analyses d'eau.

M. FERRAND répond également aux interrogations concernant le PMPOA 2, en précisant que les financements de ce programme vont prioritairement aux zones dites vulnérables (cas de l'ensemble du territoire du SAGE). Sur le territoire du SAGE, tous les élevages sont donc éligibles. La question qui se pose alors concerne l'animation qui est faite autour du PMPOA, qui conditionne l'entrée des éleveurs dans le programme. En ce qui concerne les CAD, la démarche débute, mais on peut d'ores et déjà affirmer que la priorité sera donnée aux anciennes OLAE³ et aux zones concernées par NATURA 2000, et que la qualité de l'eau sera au centre du dispositif.

Mme CHARDON signale une erreur dans le document d'état des lieux : « paragraphe 6.1.3, les SIAEP des sources de la Longèves et de l'Arkanson ont délégués la production d'eau potable sous contrat de gérance et non en délégation de service public ».

Sous réserve de ces différentes remarques (voir Additif n°1 joint en annexe), le document d'état des lieux – version de juillet 2003 - est validé à l'unanimité. **Une synthèse sera envoyée ultérieurement.**

III- Point sur l'état d'avancement de l'étude SAGE (consultation en cours)

Le Président donne lecture du rapport n°III du dossier de séance :

«

Après l'état des lieux réalisé en régie, l'étude SAGE se poursuit, en trois phases, réalisées par un prestataire de services (bureau d'études) sous maîtrise d'ouvrage de l'IIBSN :

. Phase 1 : diagnostic

Objectifs :

- Etablir un bilan besoins-ressources
- Apporter une vision synthétique et objective aux décideurs,
- Dégager des niveaux de cohérence entre les enjeux et les objectifs

¹ PMPOA 2 : Programme de Maitrise des Pollutions d'Origine Agricole (second)

² RNB : Réseau National de Bassin

³ OLAE : Opération Locale Agri-Environnementale

- Repérer les opportunités et atouts du périmètre

. Phase 2 : tendances de gestion

- Objectifs :
- définition des enjeux et objectifs en terme de milieux et d'usages
 - définition d'objectifs généraux et d'un scénario de base par la CLE

. Phase 3 : Définition des produits du SAGE - validation finale

- Objectifs :
- définition d'actions prioritaires à entreprendre, recommandations de gestion
 - définition des orientations de planification et de programmation des actions
 - détermination des impacts prévisionnels liés à sa mise en place.

Un premier appel d'offres a été lancé au premier trimestre 2003, sur la base d'un cahier des charges validé par la CLE le 2 octobre 2002. Les résultats ayant révélé des prix trop élevés, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. La consultation a été relancée (procédure actuellement en cours), sur la base d'un cahier des charges modifié comme suit afin de limiter le coût.

- o Les études spécifiques intitulées « Hiérarchisation des sources de pollution bactériologique » et « Orientations pour la mise en place de contrats de restauration et d'entretien de rivières » sont reprises en régie par l'IIBSN. Le bureau d'études s'appropriera ensuite les résultats de ces études afin de les intégrer au diagnostic. La réalisation de l'étude « pollution bactériologique » en régie nécessite le recrutement d'un chargé de mission pour quatre mois à compter du 1^{er} août 2003 (actuellement en cours par l'IIBSN).
- o le cahier des charges a été complété du document d'état des lieux réalisé en régie par l'IIBSN (sur CD-ROM) afin que les candidats considèrent l'ampleur du travail accompli par l'animateur et puissent mieux en tenir compte pour le chiffrage de leur proposition.

De plus, le montant estimatif a été réévalué à la hausse (130 000 euros) et un nouveau plan de financement adopté à la délibération modificative de l'IIBSN (DM1). Les financeurs ont donné leur accord de principe.

Ainsi, la prestation d'ensemble qui sera réalisée pour la Commission Locale de l'Eau ne s'en trouvera pas modifiée. La Commission d'appel d'offres de l'IIBSN se réunit le 18 juillet 2003 pour ouvrir les plis ; si les offres s'avèrent recevables, s'ensuivra une période d'analyse technique. Le marché pourra débuter début septembre 2003 (cf. calendrier ci-dessous).

phase de l'étude	2003												2004												2005			
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	
état des lieux (en régie IIBSN, depuis mai 2002) ...	■	■	■	■	■	■																						
procédure d'appel d'offres						■	■	■	■																			
Etudes spécifiques (en régie IIBSN)								■	■	■	■																	
diagnostic									■	■	■	■	■	■														
scénarios															■	■	■	■	■	■								
produits du SAGE																					■	■	■	■	■	■	■	■

»

M. MALLARD trouve regrettable que l'étude spécifique « Orientations pour la mise en place de contrats de restauration et d'entretien de rivières » soit retirée de la prestation.

Mme Marie TROCMÉ rappelle que cette étude spécifique est retirée du marché faisant l'objet d'un appel d'offres pour être réalisée en régie par l'IIBSN. Ainsi la prestation d'ensemble qui sera réalisée pour la CLE ne s'en trouvera pas modifiée. Cela permet néanmoins de réduire les coûts d'étude.

La question étant close, le Président décide de passer au point suivant.

IV- Constitution du groupe de travail institué par la CLE lors de sa réunion du 02/10/2002

Le Président donne lecture du rapport n°IV du dossier de séance :

«

Lors de sa réunion du 2 octobre 2002, la CLE a statué favorablement sur la création d'un groupe de travail et sur sa composition.

Il comprendra une base permanente constituée des membres du bureau de la CLE. Les personnes qualifiées suivantes seront en outre invitées :

- Administrations : invitation des membres de la CLE qui participent ou se font représenter, administrations concernées à l'échelle locale non membres de la CLE (sous-préfecture...)
- Conseillers Généraux concernés
- Maires des communes concernées
- Etablissements publics locaux spécialisés dans la gestion de l'eau (syndicats d'aménagement hydraulique, ...), structures intercommunales ayant des compétences dans le domaine de l'eau
- Usagers : invitation des membres de la CLE qui participent ou se font représenter localement :
 - . représentants locaux des professions agricole et mytilicole
 - . représentants locaux des associations de protection de l'environnement
 - . industriels
 - . producteurs d'eau potable...
- Représentants des Fédérations de pêche et de chasse, Office Nationale de la Chasse...
- Secrétariat : IIBSN

Lors des réunions de ce groupe de travail, différents organismes ou personnes ressources pourront être associées et consultées à titre d'expert.

Pour chaque phase, le groupe de travail devra :

- o faire remonter les éléments nécessaires
- o veiller à la traduction locale des thèmes généraux issus de l'Inter-SAGE et du SDAGE
- o dégager les thèmes spécifiques au territoire du SAGE

En annexe, est joint une proposition de constitution de ce groupe de travail.

La Présidence du groupe sera assurée par un membre du bureau de la CLE parmi les 6 représentants des collectivités territoriales (cf. tableau ci-dessous).

CHARDON	Christiane	Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines
FAVREAU	Louis	Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Mervent
GERZEAU	Simon	Conseiller Général de la Vendée, Maire de Longèves
PISTON D'EAUBONNE	Michel	Vice-Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise, Maire de Bouillé Courdault
TALBOT	Marcel	Adjoint au Maire du Busseau
TARNIER	Bernard	Adjoint au Maire de Marillet

Il appartient à la CLE de se prononcer sur la composition de ce groupe de travail (membres supplémentaires éventuels) et de désigner son Président.

»

M. Simon GERZEAU souhaite voir mentionné « maires des communes concernées **ou leurs représentants** ».

Le Président propose ensuite Madame Christiane CHARDON pour la présidence de ce groupe de travail.

La CLE choisit le mode de vote à main levé : 0 contre
Une abstention
27 pour.

Mme CHARDON est élue à la majorité et remercie la CLE de la confiance qu'elle lui accorde.

V- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport n°V du dossier de séance :

«

rappel

> modification de la composition de la CLE (arrêté préf. du 22/11/2002)

Tous les membres de la CLE ont reçu l'arrêté préfectoral n°02/DRCEL/1-588 du 22 novembre 2002 portant modification de la composition de la CLE.

Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de Mervent	
Titulaire : M. Bernard MAJOU	Suppléant : M. Gaston PAGEAUD
Chambre des Métiers de Vendée	
Titulaire : M. Maurice MILCENT	Suppléant : M. Pierre SAUVAGET
Club de Canoé Kayak de Fontenay le Comte	
Titulaire : M. Yannick le BORGNE	Suppléant : M. Wilfried PICARD

porté à connaissance

- > étude intégrée du bassin versant de la Longèves.
- > étude préalable au Contrat Restauration Entretien des cours d'eau sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Fontenay et Vendée Sèvre Autise.
- > actualisation des règlements d'eau des barrages de Mervent.

»

Le Président laisse la parole à M. CAILLÉ qui présente chacune des trois études ci-dessus. Les dossiers appellent les remarques suivantes :

Etude du bassin versant de la Longèves

M. GERZEAU demande si cette étude inclut un volet sur la potentialité de constituer des retenues de substitution.

M. Olivier FAVRE, en charge du dossier, répond que l'objectif de l'étude est de résoudre les problèmes de crues d'une part et d'étiages d'autre part, et non de définir la faisabilité de retenues de substitution. Cet élément pourra toutefois être abordé dans la partie propositions de solutions de l'étude.

Etude préalable au Contrat Restauration Entretien des cours d'eau sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Fontenay et Vendée Sèvre Autise.

Monsieur Jean COIRIER rappelle qu'il avait insisté sur la nécessaire cohérence des travaux réalisés dans le cadre de cette étude et ceux du SAGE. La présentation qui vient d'être faite en est l'illustration. Le 19 septembre prochain le programme d'actions sera présenté au comité de pilotage et ouvrira la voie à la mise en route des actions.

Actualisation des règlements d'eau des barrages de Mervent

M. PETITEAU évoque les chevauchements des calendriers de ce projet et de celui du SAGE Vendée. Il décrit la démarche mise en œuvre qui associe les acteurs. Il souligne le souhait des porteurs du projet (DDAF 85 et SDAEP 85) d'aboutir vite sur ce dossier et fait remarquer que des allers-retours avec la CLE seront indispensables. En effet, la CLE devra s'assurer que le projet de règlement unique reste compatible avec les objectifs qui seront écrits dans le SAGE Vendée.

M. Henri CHAUVIN souligne que le volume de stockage de 8.3 Mm³ de la retenue de Mervent est, selon lui, considérablement réduit par l'envasement et pourrait être, aujourd'hui, plutôt de l'ordre de 5 Mm³. Le même problème se pose pour les deux retenues amont. Ainsi, il souhaite qu'une étude permettant de quantifier le volume réellement disponible vienne éclaircir ce point. M. PETITEAU répond que le problème de l'envasement sera abordé lors des réunions des groupes de travail prévues dans le cadre du projet d'actualisation des règlements d'eau.

Les présentations PowerPoint faites en séance sont jointes en annexe.

M. Jean Pierre MAINGUET propose qu'un planning soit fixé notamment pour que le bureau d'études qui sera choisi pour l'élaboration du SAGE puisse présenter sa méthode à la CLE. Mme TROCMÉ propose que le bureau de la CLE se réunisse préalablement au lancement du marché, prévu en septembre 2003.

Le Président exprime sa satisfaction que la CLE ait pu se réunir en période estivale. Par ailleurs, il fait mention de récentes réunions du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin (PIMP), où il est question d'hydraulique. Il souhaite que la question de la gestion de l'hydraulique soit traitée par les SAGE et qu'il n'y ait pas « de mélange des genres ». Néanmoins, le Président souhaite que le PIMP soit associé aux travaux des CLE.

M. FERRAND signale que la CLE a toute latitude pour inviter des experts à ses réunions, mais ne juge pas nécessaire la modification de la constitution de la CLE. Il ajoute que le projet de Charte pour le PNR⁴ du Marais Poitevin devra se positionner en matière de gestion de l'eau en laissant toutefois cette compétence aux CLE qui élaborent les SAGE.

M. MALLARD demande comment fonctionnera le groupe de travail du SAGE Vendée. M. REMAUD répond que ce groupe se réunira, comme prévu dans le CCTP, une à deux fois par phase de l'étude SAGE. Mme TROCMÉ ajoute que l'objectif de ces réunions est de faire remonter les enjeux locaux et que, par conséquent, on tentera d'associer le plus de monde possible à la démarche.

M. REMAUD conclue en remerciant l'IIBSN pour son travail et en précisant que la CLE entre dans une phase active de son existence : le lancement prochain du marché avec un bureau d'études, qui débutera son travail par la phase « diagnostic » du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CLE ainsi que les autres participants et lève la séance à 11h15.

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude REMAUD

⁴ PNR : Parc Naturel Régional